

LE PATRIOTE

VERT LE PRINTEMPS !

Alors que le printemps montre enfin le bout de son nez, les traditionnelles activités printanières se mettent en place à Saint-Charles-sur-Richelieu, avec quelques petites variantes dont nous souhaitons vous informer.

Vélos électriques

Carte Loisirs +
Une carte gratuite pour emprunter de l'équipement municipal durant toute l'année !
Disponible à l'Hôtel de ville

Le comptoir de prêt de l'Hôtel de ville est ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30



Tout d'abord, dans la foulée de la Journée de la Terre, les vélos électriques de la Municipalité seront encore cette année, offerts gratuitement à la population. Lors d'un premier prêt de vélo, une carte Loisirs + sera émise à chaque emprunteur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo et d'une preuve de résidence. Par la suite, les citoyens n'auront qu'à présenter leur carte Loisirs + au bureau municipal de l'hôtel de ville afin d'enregistrer le prêt.

SAVIEZ-VOUS QUE ...

Le vélo électrique n'a pas besoin d'être immatriculé. Le Code de la sécurité routière prévoit des règles particulières pour la conduite d'un tel vélo, dont l'obligation de porter un casque.

Pour avoir le droit de conduire un vélo électrique, il faut être âgé de 18 ans ou plus. Toutefois, les personnes âgées de 14 à 17 ans qui détiennent un permis de classe 6D (cyclomoteur) sont également autorisées à conduire un vélo électrique.



À SURVEILLER :

LE MOT DE LA MAIRESSE
2

À VOTRE SERVICE
2

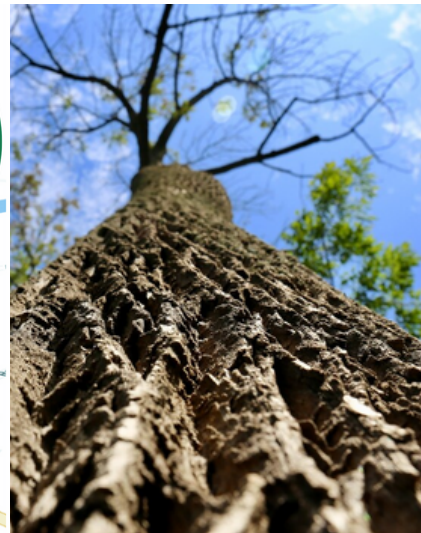
LE COIN DES ORGANISMES
4

CALENDRIER DES ACTIVITÉS
4

RÉDACTION DU JOURNAL :
JOSIANE ARSENAULT DUBÉ EN
COLLABORATION AVEC NATHALIE
BOISCLAIR
PHOTOGRAPHIES : JESSICA TRUDEAU
CORRECTION : CÉLINE DUTRISAC

C'EST AU PARC AMYOT

QU'AURONT LIEU DON D'ARBRES ET L'ÉCHANGE DE VIVACES !



C'est le 13 mai prochain entre 9 h et 13 h que le Mouvement VeRT tiendra son traditionnel don d'arbres. Cette année, c'est le Parc Amyot qui accueillera cette initiative où les citoyens et les citoyennes recevront un arbre à planter sur leur propriété. La liste et la description des essences qui seront offertes sont rendues disponibles sur le site Internet de la Municipalité. Cette journée, réalisée en collaboration avec le Club 4 H, est également celle où les charlerivains peuvent échanger leurs vivaces en trop contre des plans d'une autre variété !

Si vous pensez avoir besoin de plus que 3 ou 4 arbres ou boutures (20, 40, 100 ?) contactez rapidement Jean-Marie Desroches au 514-358-8333. Les boutures de saules sont offertes au coût de 0,15 \$ / bouture.

Le mot de la mairesse



La semaine du 16 au 23 avril marque la 49^e édition de la Semaine de l'action bénévole. Sous le thème, « Bénévolons à l'unisson », cette campagne met en lumière le côté rassembleur et festif de l'implication bénévole. En effet, le bénévolat procure du bonheur à ceux qui donnent comme à ceux qui reçoivent. Dernièrement, des citoyennes et des citoyens ont spontanément offert de leur temps lors d'événements à la Municipalité, un don des plus précieux! L'implication peut se faire lors d'activités offertes par la Municipalité ou



lors d'activités proposées par nos organismes accrédités. Les initiatives de ces organismes, dont les activités reposent souvent entièrement sur des bénévoles, contribuent au sentiment de communauté. Je souligne leur engagement alors que le recrutement et la rétention des bénévoles sont un défi pour nos organismes et pour la Municipalité. C'est pourquoi le conseil a jugé important de confier au Comité consultatif des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le mandat de contribuer au recrutement des bénévoles et évaluer la création d'un comité de bénévoles sous sa responsabilité afin de valoriser et promouvoir l'implication citoyenne lors des activités et événements municipaux.

Nos organismes ont également besoin de soutien financier. Le conseil a accordé une aide financière totalisant 8760 \$ lors de la séance du 12 avril dernier via le de soutien aux organismes et regroupements de Saint-Charles-sur-Richelieu. Ce soutien au fonctionnement et au rayonnement de nos organismes dépasse parfois nos frontières municipales comme en témoigne la nomination de l'organisme culturel de Saint-Charles, La Grande Trappe, finaliste aux Prix Arts et Culture de la Montérégie pour une troisième année consécutive depuis sa création. Alors, que ce soit pour entraîner nos jeunes au soccer cet été, pour donner un coup de main à un organisme lors de la tenue d'un événement ou pour aider la Municipalité dans la réalisation de ces activités, nous invitons les citoyens, chaleureusement, à bénévoler à l'unisson !

Julie Lussier, Mairesse

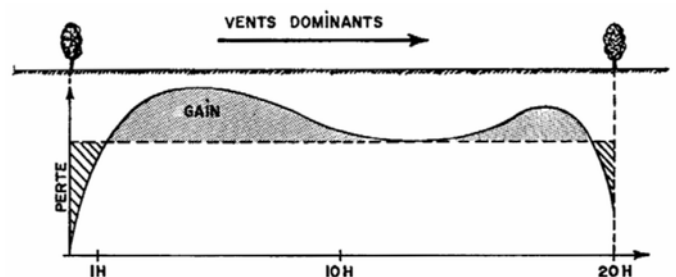
La rubrique agricole

Les haies brise-vent, une innovation à découvrir !

Les haies brise-vent devraient être plantées perpendiculairement aux vents dominants à raison d'un arbre à chaque 2 mètres ou un arbuste à chaque 1,5 mètre. À proximité de la haie, l'ombre crée une légère perte de rendement. Toutefois sur une distance allant jusqu'à dix fois la hauteur de la haie, on observe une diminution des pertes de sol causées par le vent et une augmentation des rendements par évitement de la sécheresse. Il y a aussi moins de dégâts causés aux feuilles, aux fleurs et aux fruits. Cette action assure également une meilleure pollinisation et une augmentation de la température de l'air durant le jour, ce qui favorise une meilleure photosynthèse.

De plus, les haies plantées en « L » ou en « U » autour des bâtiments diminuent de 10% à 25% les coûts de chauffage des résidences et des serres en hiver. Les planter près des espèces d'arbres donnant du bois de qualité, tels les chênes ou les noyers, permet de rentabiliser encore davantage l'investissement que constitue la haie.

Dans la même veine, l'ajout d'arbres et d'arbustes fruitiers représente une avenue prometteuse, déjà empruntée par plusieurs producteurs agricoles au Québec. Le MAPAQ favorise grandement l'implantation de ces structures protectrices par son programme « Prime-Vert ».



Texte : J.-M. Desroches

À votre service ! Les nouvelles des différents services municipaux

Service de l'urbanisme et service des travaux publics



La Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est à la recherche d'un ou d'une candidat(e) polyvalent(e) pour œuvrer dans un milieu exceptionnel, au sein d'une petite équipe de travail dynamique, ayant à cœur le service aux citoyens. L'emploi à pourvoir, est celui de Soutien à l'urbanisme et aux inspections, emploi offert via le programme EEC (Emploi été Canada), saisonnier et offrant des conditions de travail avantageuses. L'horaire de travail est du lundi au jeudi et le tarif horaire est de 20 \$ / heure. **Offre complète sur le site Internet de la Municipalité : saint-charles-sur-richelieu.ca.** C'est l'occasion d'acquérir de l'expérience et de mieux connaître les responsabilités qui relèvent d'une municipalité!

Les formulaires pour obtenir un permis de brûlage sont disponibles en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Vous pouvez également vous procurer votre permis auprès de la réception de l'Hôtel de Ville. Vous n'avez pas à vous procurer un permis si :

- 1 - Le feu à ciel ouvert concerné est occasionnel et d'ampleur minimale (1 m x 1 m ou 1 m cube)
- 2 - Le feu est réalisé dans un foyer conçu pour un tel usage et que celui-ci est situé à une distance minimum de 3 m de tous matériaux combustibles.

Feu à ciel ouvert ce qu'il faut savoir !

• Surveillance obligatoire

Le feu ne doit jamais être laissé sans surveillance et un procédé d'extinction facilement applicable doit être prévu et accessible en tout temps.

• Détention d'un permis de brûlage obligatoire (coût : 20 \$)

la demande doit être présentée 5 jours avant la date prévue pour le brûlage

• Autorisé seulement entre 7 h et 21 h



• Respect de l'indice de feu SOPFEU (code couleur)

BAS		Permis. Bon moment pour faire un feu de camp
MODÉRÉ		Permis seulement pour un feu de petite dimension. (1 m X 1 m max).
ÉLEVÉ		interdit si vent supérieure à 20 km/h.
TRÈS ÉLEVÉ		interdit mais autorisé avec installations munies d'un pare-étincelles réglementaire
EXTRÊME		interdit de faire des feux

• Maintenir une zone de dégagement d'un rayon minimum de 7 m autour du feu.

Toute infraction à l'égard des dispositions des règlements applicables est passible d'amende ainsi que du remboursement des frais encourus par le service incendie de la Municipalité.

Pour des raisons environnementales, veuillez privilégier les services de votre écocentre régional pour disposer de vos résidus verts.

Apportez vos branches à l'écocentre !

La Municipalité est maintenant desservie par l'écocentre Mont Saint-Hilaire et paie une quote-part pour les services offerts dont la collecte de branches. Vous pouvez y apporter vos branches durant les heures d'ouverture. Veuillez noter que la Municipalité ne procédera plus à la collecte comme elle le faisait auparavant. Pour savoir comment disposer de vos branches : <https://www.mrcvr.ca/services/matieres-residuelles/ecocentre/>



Balayage des rues en cours durant le mois d'avril !

À cette fin, veuillez veiller à ne pas stationner votre voiture dans la rue et à déposer vos bacs de collectes à l'intérieur des limites de votre propriété afin d'éviter qu'ils ne soient endommagés.

Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire

Pâques à la Municipalité : La chasse a été bonne !

C'est sous un soleil radieux qu'a eu lieu le 8 avril dernier l'activité de Pâques réalisée par la Municipalité à l'intention des enfants et de leurs adultes. Grâce au soutien de bénévoles et d'élus municipaux, plus d'une centaine de citoyens ont participé au Rallye orchestré par Jessica Trudeau, responsable des activités familiales à la Municipalité. Parallèlement, se tenait au village et dans 12 autres municipalités, la Chasse aux oeuvres de la MRC de la Vallée du Richelieu dont une des oeuvres cachées aux abords de l'Hôtel de ville a été découverte et sera conservée par la jeune Chloé Ardoïn. (Sur la photo : Yanick Beauchemin, conseiller - Jessica Trudeau - Julie Lussier Mairesse, Mike Dubé et Stéphanie Lafrenière Milot, conseillère.) L'oeuvre trouvée a été réalisée par l'équipe composée de Marianne Chevalier, Sylvie Fournier, Ginette Maheu et Madeleine St-Jean, membres de Bac à Bac, le Collectif des Arts du Richelieu dont la prochaine exposition collective se tiendra à la Galerie Pierre Meunier de l'Hôtel de ville dès le 8 mai.



Le groupe de Karaté de Saint-Charles, accompagné de leur Sensei Francine Sarrasin et de M. Christian Fortier.

Compétition amicale de Karaté : La Municipalité félicite ses karatékas !

Le 2 avril dernier à Sainte-Julie avait lieu une initiation à la compétition de Karaté entre différentes écoles Sankudo de la région. Les participants devaient accomplir 3 épreuves, soit : le kata, le kumite et la course à obstacles. À cette occasion, la performance des jeunes de Saint-Charles a été récompensée. Depuis l'automne 2020, les jeunes de Saint-Charles-sur-Richelieu ont la possibilité de suivre des cours de Karaté via l'offre de loisirs de la Municipalité. Le style de Karaté enseigné est le Goju-ryu. Son enseignement mise sur le développement des habiletés motrices dans un cadre de travail favorisant la discipline, le respect et la concentration.

Le coin des organismes



Félicitations à l'organisme culturel La Grande Trappe de Saint-Charles-sur-Richelieu, finaliste pour le *Prix patrimoine Culture Montérégie*, dans le cadre de la 21e soirée des prix en arts et culture de la Montérégie. Décerné depuis 2008, ce prix, assorti d'un montant de 1 000 \$, vise à mettre en lumière la richesse du patrimoine partout sur le territoire de la Montérégie. Il souhaite saluer les initiatives qui permettent aux citoyens de s'approprier l'histoire et le patrimoine de la région.



La prochaine conférence de la Société d'histoire des Riches-Lieux aura lieu le jeudi 20 avril à 19 h à la salle du Conseil au 275, rue Nelson à Saint-Denis-sur-Richelieu et portera sur un grand personnage de notre histoire collective : Samuel de Champlain ! Monsieur Viateur Lefrançois, historien et auteur de plusieurs ouvrages partagera ses connaissances sur ce téméraire explorateur qui a remonté la rivière Richelieu en 1609 afin d'aller contre la menace iroquoise. Le prix d'entrée pour participer à la conférence est de 5 \$ pour les membres et de 8 \$ pour les non-membres.

LA FABRIQUE VOUS INFORME ... et remercie ses collaborateurs !

La Fabrique tient à remercier ceux et celles qui ont participé à la réussite de la Soirée-Bénéfice Festi Country qui s'est tenue à l'église en mars dernier. Un merci tout spécial à Monsieur Xavier Barsalou-Duval et à sa représentante madame Carole Audet ainsi qu'aux membres du comité organisateur : Lise Pion, Jessica Trudeau et Nathalie Cliche.



HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS : Messes - dimanche 10h30, Première des communions dimanche 23 avril 10h30



Retour du Tournoi de golf du Club Optimiste de Saint-Charles-sur-Richelieu !

Le Club Optimiste de Saint-Charles-sur-Richelieu vous propose de participer à son tournoi de golf annuel qui se tiendra le 10 juin prochain au Club de golf d'Acton Vale. Le billet au coût de 125 \$ comprend la voiturette, le parcours, et le souper sur place. Un reçu pour fin d'impôt sera remis aux participants qui en feront la demande. Vous pouvez vous procurer votre billet auprès de Nicolas Bousquet au 514 502-1142, par texto auprès d'Éric Normand ou par courriel en écrivant à : capucines3@hotmail.com

Calendrier des activités de la Municipalité / mi-avril à la mi-mai

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14

- Municipalité**
 - 10 - Séance du Conseil Salle Institut Canadien 19 h 30
 - 24 - Début du prêt gratuit des vélos électriques
 - 27 - Deuxième paiement de taxes municipales
- Organismes partenaires**
 - 20 - Conférence SHRL 19 h Salle du Conseil Saint-Denis-sur-Richelieu
 - 23 - Première des communions Église St-Charles 10 h 30
30 avril, 7 et 14 mai Messe 10 h 30
 - 13 - Dons d'arbres et échange de vivace Parc Amyot

Encombrants sur réservation

Ordures

Recyclables

Organiques